COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 novembre 2023

DEL20231102_120

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la CCA&S.

Conseillers en exercice : 32
Présents : 20 puis 21 à partir de 18h50 et 22 à partir de 18h59
ARBUSIGNY : Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO (à partir de 18h59), Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Billy MARQUET, Lucas PUGIN (à partir de 18h50), Aline MIZZI ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE, Michel BRANTUS ;
Pouvoirs : 8
Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Denise GÉRELLI-FORT, Laurent FAVRE, Séverine MILLOT-FEUGIER, André PUGIN, Régine RÉMILLON, Isabelle SAGE, Ludovic WISZNIEWSKI ;
Absentes excusées : Stéphanie LE MOAL, Nadège SAPORITO ;
Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN.

DEL20231102_120 - - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de mandat avec l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie ("Haute-Savoie-Habitat")

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 4

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur et ses compétences supplémentaires pour la construction des bâtiments destinés à être mis à disposition de l'État pour les besoins de la gendarmerie nationale (article 10-4) ;
VU la délibération n°2019 04 070B du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2019 approuvant la construction d'une extension à la gendarmerie ;
VU la délibération n° DEL20231004_108 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2023 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux pour la construction de l'extension de la gendarmerie ;

CONSIDÉRANT la convention de mandat et son avenant n°2 signé avec l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour un coût prévisionnel de 5 790 000 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les offres approuvées du marché de travaux pour la construction de l'extension de la gendarmerie portent le coût prévisionnel à un montant de 7 902 000 € TTC ;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n°3 ci-annexé,

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de mandat pour la construction de la gendarmerie de REIGNIER-ÉSERY
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention et tous les documents afférents.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/11/2023
Publié, le 10/11/2023